

Forum bâtir et Planifier 2015

L a u s a n n e

direction des travaux



Les démarches participatives
– du bienfondé à l'écueil

L a u s a n n e

direction des travaux

SOMMAIRE

- ▶ Les fondements
- ▶ La (es) définitions (s)
- ▶ La distribution
- ▶ Les croyances
- ▶ L'exemple de Pôle Gare

LES FONDEMENTS

- ▶ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement:
Sommet de la terre à Rio en 1992

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

LES FONDEMENTS

- ▶ Stratégie de la confédération pour le développement durable 2012 – 2015

Ligne directrice 4 : Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence

Le développement ne peut être durable que si de tous les acteurs s'affranchissent des cloisons administratives et des spécialisations pour travailler ensemble. Cela nécessite une coordination efficace et un dialogue permanent. Il n'est pas toujours possible d'éviter les conflits d'objectifs et les désaccords sur les mesures à prendre. Mais l'essentiel est de reconnaître ces antagonismes suffisamment tôt et de mesurer les conséquences écologiques, économiques et sociales afin de décider en connaissance de cause.

LES FONDEMENTS

► Stratégie de la confédération pour le développement durable 2012 – 2015

Ligne directrice 5 : Atteindre un développement durable par le partenariat

La Confédération ne peut pas à elle seule réaliser les principes du développement durable – les cantons, les villes et les communes doivent aussi y contribuer. Ils prennent des mesures concrètes dans tous les domaines politiques et servent d'exemple pour la population.

Mais la société civile – associations, organisations non gouvernementale et groupes d'intérêts – joue elle-même un rôle essentiel. Quant à l'économie, elle a une responsabilité majeure dans la mise en œuvre de l'idée du développement durable. Elle doit faire encore davantage d'efforts pour atteindre un développement durable et proposer des produits et services conformes à ses principes.

LES FONDEMENTS

► Charte de participation de la Ville Elaborée dans le cadre du Projet Métamorphose

- décrit les conditions dans lesquelles s'élaborera l'urbanisme concerté et négocié que veulent les autorités, qui permettra à la cité de se réinventer par elle-même.
- définit le cadre de la négociation, les droits et les devoirs des différents acteurs
- décrit les objectifs, les valeurs communes, les principes de structure et de fonctionnement qui constituent les règles de base acceptées par les acteurs de la participation

LES FONDEMENTS

► La participation citoyenne est:

- Un mécanisme permettant d'intégrer des idées, le plus en amont possible, au processus d'élaboration d'une décision.
- Une écoute ciblée des citoyens pour cerner leurs attentes, connaître leurs usages et leurs pratiques de la ville et les traduire en axes de travail.
- Une ambition d'intégrer des points de vue variés et nouveaux en permettant à ceux qui ne s'expriment pas de le faire, mais aussi en donnant aux relais associatifs un rôle de mobilisation des citoyens qu'ils représentent.

LES FONDEMENTS

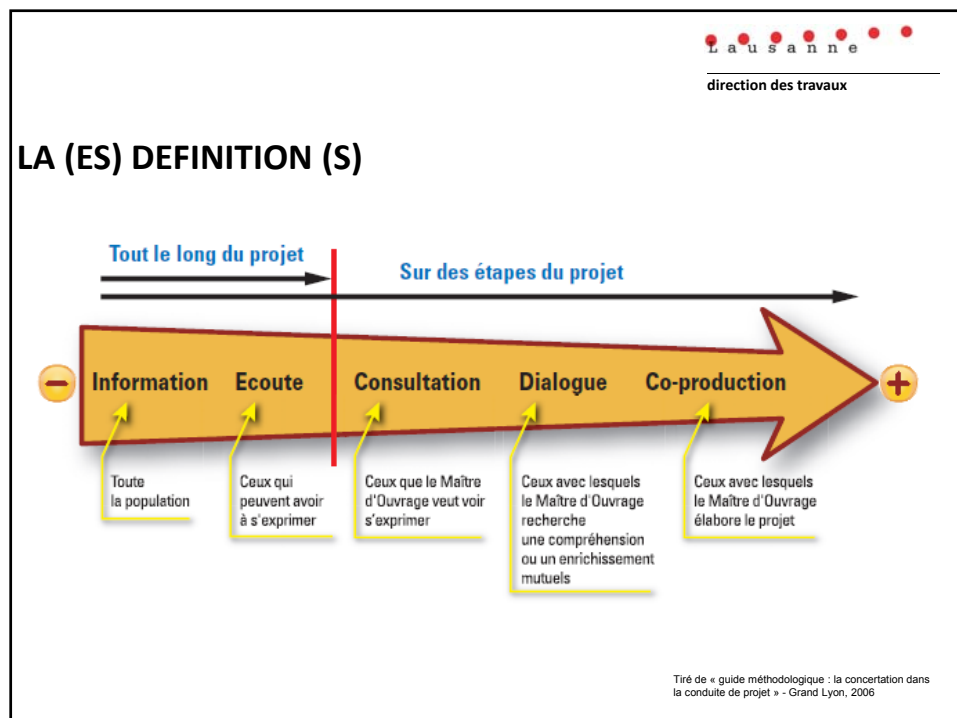
► La participation citoyenne est:

- Une démarche menée dans un objectif clairement défini et selon des règles qui indiquent les limites de l'exercice et l'obligation de l'administration de rendre compte de l'utilisation des données fournies par le citoyen.
- Une expérimentation où le droit à l'erreur est reconnu et où la prise en compte du temps est importante.

L a u s a n n e
direction des travaux

LA (ES) DEFINITION (S)

- ▶ « La participation désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie ». Wikipedia
- ▶ « Une démarche est participative si elle permet aux acteurs concernés de l'influer ». P. Masson



LA DISTRIBUTION

Les acteurs du projet ont des rôles bien spécifiques, chacun étant détenteur de différents types de savoirs, d'usages et de pratiques.

Ces acteurs s'engagent à la poursuite d'un but commun – l'élaboration collective d'un projet urbanistique – dans le respect des compétences réelles et reconnues et des avis que chacun exprime librement.

LA DISTRIBUTION

- ▶ **Les citoyens** sont la substance de la ville où ils vivent. L'organisation démocratique existante fait que certains participent d'ores et déjà à la vie publique. Toutefois, la démarche participative étend le débat pour faire place au plus grand nombre possible de compétences et de points de vue, pour coproduire un urbanisme qui ne soit plus le fait que des seuls professionnels.

LA DISTRIBUTION

- ▶ **Les associations** sont un ensemble de personnes qui défendent un but commun ou/et ont une activité commune. Leur participation à une démarche ne doit pas se confondre avec celle concernant les citoyens, mais se conduire en parallèle.

LA DISTRIBUTION

- ▶ **Les autorités** sont celles et ceux à qui les citoyens délèguent la conduite des affaires publiques et, partant, la responsabilité du devenir de la cité. Ces personnes sont, par conséquent, nanties d'un important pouvoir décisionnel dans le cadre des compétences propres à leurs fonctions.

LA DISTRIBUTION

- ▶ **Les spécialistes** sont des professionnels mandatés par les autorités ou travaillant pour l'administration. Leur métier leur confère une connaissance pointue des questions à débattre. Ils aident à définir le périmètre de ce qui peut être réalisé.

LES CROYANCES

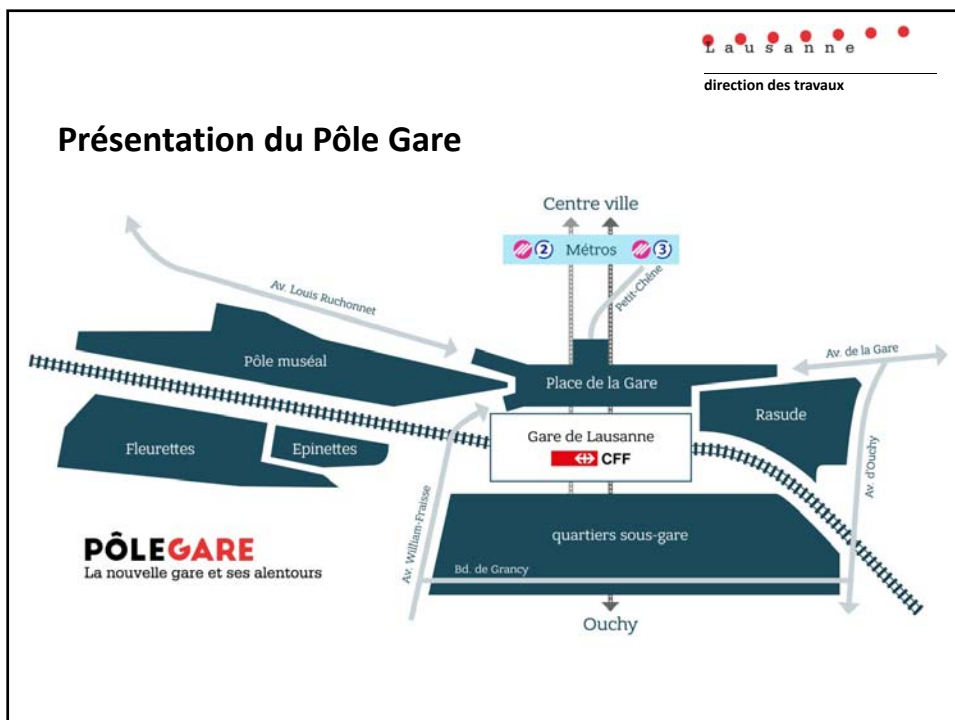
- ▶ La participation citoyenne n'est pas:
 - La prise de décision elle-même.
 - Une écoute tous azimuts, ponctuelle et sans suivi.
 - La participation des seuls relais institutionnels (associations, instances représentatives, etc.).
 - Seulement un outil de communication sans connexion avec l'avancement des projets.
 - Une recette toute faite où chaque résultat est entériné et devient immuable.
 - Une garantie de ne pas soulever d'opposition.

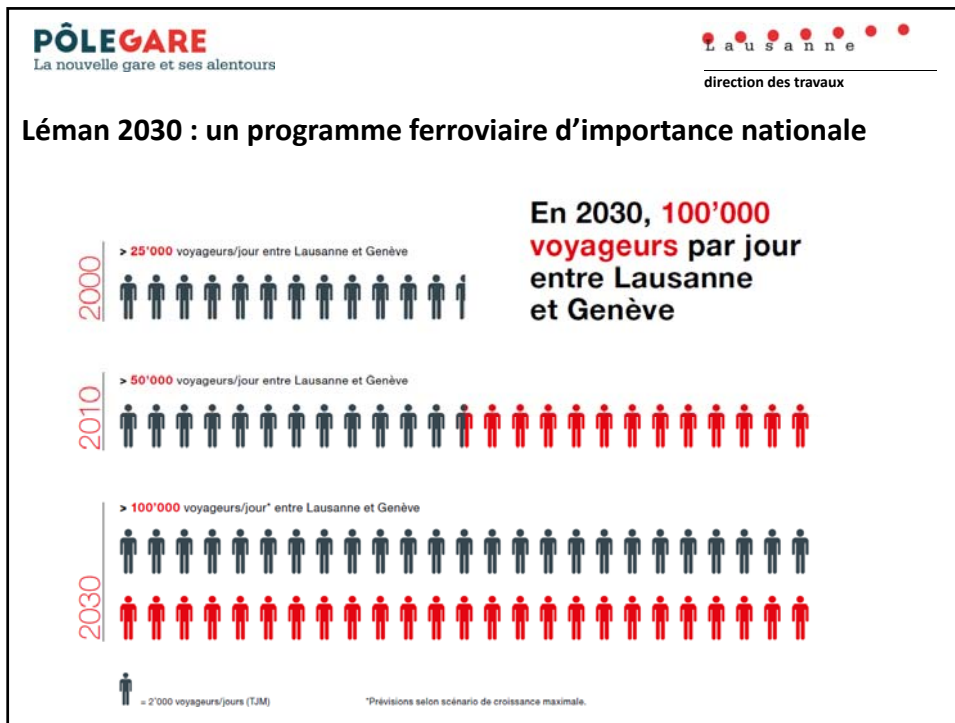
PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux



– le cas de Pôle Gare





PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux

Pôle Gare : plus qu'un projet ferroviaire...



PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux

De nouveaux quartiers pour le logement, les activités, la culture ...

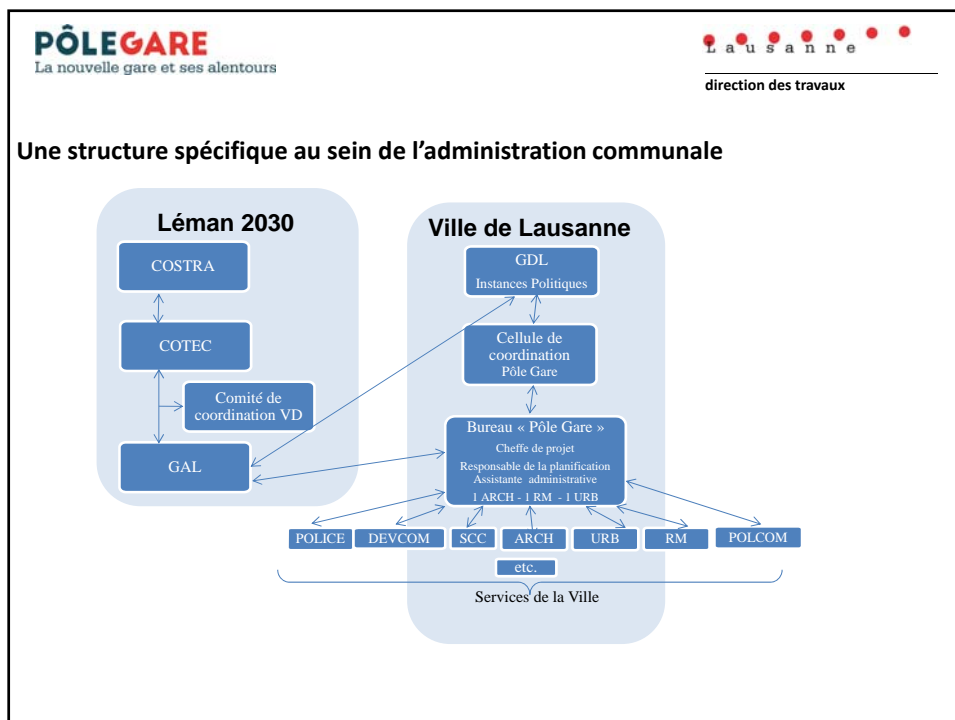


PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux

Pôle Gare : un projet aux multiples acteurs

- ▶ Au niveau fédéral:
 - ▶ les CFF pilotent les projets ferroviaires
 - ▶ l'Office fédéral des transports planifie la politique ferroviaire nationale, finance les projets fédéraux, délivre les autorisations de construire des projets ferroviaires
- ▶ Au niveau cantonal :
 - ▶ le Canton développe l'offre en transports régionaux (tramway, métros, trains régionaux)
 - ▶ le Canton pilote des planifications territoriales d'importance cantonale (le « Pôle muséal »)
- ▶ Au niveau communal :
 - ▶ la Ville planifie son développement urbanistique par le biais d'un plan général d'affectation et de plans de quartier (Rasude)
 - ▶ la Ville développe et entretient les espaces publics



PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux

... Une requalification des espaces publics pour accueillir ces nouveaux usages






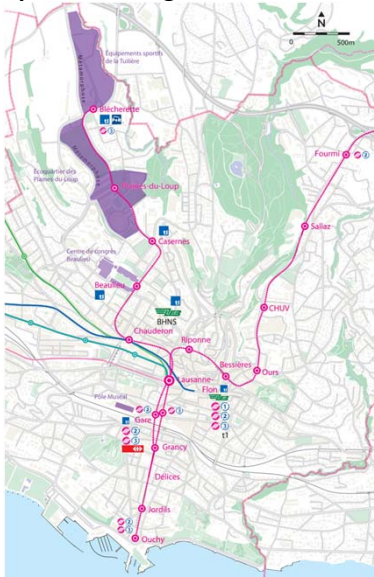


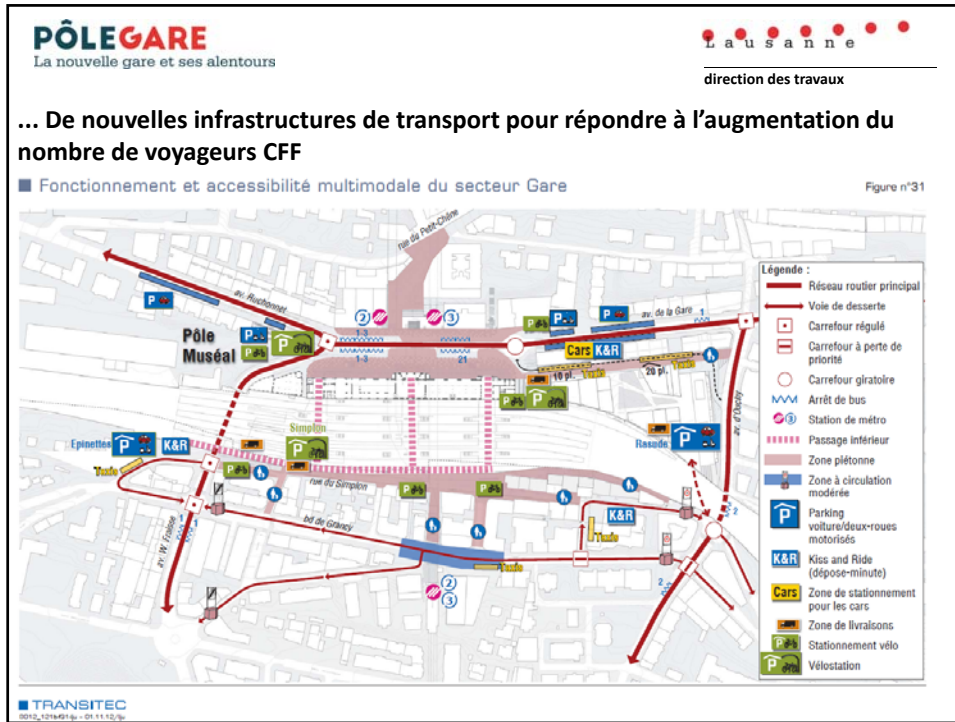
PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

Lausanne
direction des travaux

... De nouvelles infrastructures de transport pour répondre à l'augmentation du nombre de voyageurs CFF

- ▶ Une nouvelle ligne de métro : le m3



PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

L a u s a n n e
direction des travaux

... De nouvelles liaisons de mobilité douce pour améliorer l'accès à la gare à pied et à vélo

CONCEPT D'AMÉNAGEMENTS POUR LES VOIES CYCLABLES

<p>Réseau cyclable d'agglomération</p> <p>Fonction Traversée de la ville Connexion avec les communes de l'agglomération</p> <p>Recommandations Confort, sécurité et fluidité Minimiser les interruptions et réduire le temps de déplacement au maximum Itinéraires au maximum en site propre dédié hors trafic</p>	<p>Réseau cyclable urbain</p> <p>Fonction Connexion entre quartiers Accessibilité au centre ville et aux pôles générateurs</p> <p>Recommandations Aménagement de réseau sécurisé sur le réseau routier existant Bon confort et possibilité d'itinéraires alternatifs</p>	<p>Réseau cyclable de desserte</p> <p>Fonction Accessibilité locale ou itinéraire alternatif plus fragiles ou plus agiles selon les cas</p> <p>Recommandations Aménagement selon le réseau routier dans les zones modernes et réseau de desserte Favoriser la mode des flux, introduction de conteneurs et négociation de servitudes</p>	<p>Rappel des Objectifs, Principes et Mesures liés</p> <p>O-4 Mettre en réseau le territoire par une politique de mobilité durable</p> <p>ob C VÉLOS</p> <p>Principe</p> <ul style="list-style-type: none"> P-64 Favorisation des déplacements à vélo P-65 Augmentation de la part des déplacements réalisés à vélo P-66 Création d'une offre attractive en stationnement pour vélos P-67 Facilitation de la complémentarité entre les vélos et les transports publics <p>Mettre en oeuvre, en concertation avec l'agglomération, un réseau d'itinéraires cyclables sûrs, continus, rapides et confortables, par l'amélioration des liaisons existantes et la création de nouvelles liaisons</p> <p>S'appuyer sur la topographie, la structure paysagère, les centralités de quartier, les pôles d'activité, les écoles et autres équipements publics dans l'élaboration du réseau cyclable</p> <p>Mesure</p> <p>Aménager et exploiter les espaces publics en vue de renforcer la priorité aux déplacements à vélo par rapport aux transports individuels motorisés</p> <p>Poursuivre la mise en oeuvre d'itinéraires permettant le rabattement sur les interfaces de transports collectifs</p> <p>Prendre en compte le vélo et sa sécurité lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier pour favoriser un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité douce</p> <p>Possibilité de développer des conteneurs pour vélos dans les rues à sens unique pour favoriser la continuité des itinéraires et offrir des alternatives</p> <p>Définir un concept de stationnement pour vélos attractif, sûr et en suffisance notamment dans les quartiers et les interfaces de transport public, ainsi qu'aux abords des équipements publics</p> <p>Inclure la création de stationnement pour vélos adaptés dans les constructions privées</p> <p>Obtenir un droit d'usage en faveur des déplacements à vélo sur les liaisons stratégiques situées sur des parcelles privées</p>
---	---	---	---

Situation projetée

PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

L a u s a n n e
direction des travaux

Pourquoi une démarche participative pour les projets urbains ?

Le projet urbain intervient sur le « territoire émotionnel » des citoyens. Il interfère sur le « très proche » (mon quartier), voir sur l'« intime » (ma rue). Il entre en résonance avec les sentiments d'appropriation de l'espace public. ➔ Impacte le lien de proximité entre la sphère décisionnelle locale (élus, administration) et les habitants/usagers de l'espace public concerné .

Les nouvelles technologies de l'information permettent une appropriation très rapide et qualitative des enjeux et des projets, permettant à l'action publique de s'organiser « spontanément » . ➔ Nouvelle donne de la gouvernance

Le droit donne aujourd'hui une place de plus en plus grande à l'action citoyenne dans la conduite de l'action publique. ➔ Obligations légales

PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

L a u s a n n e
direction des travaux

Processus participatif	Ateliers consultatifs	Société civile	Représentants des habitants Représentants des usagers Représentants des milieux économiques / commerçants Représentants autres (mobilité douce, environnement, etc)	Moments de communication
	Ateliers consultatifs	Habitants	Tous Quartiers, Lausanne, aggro	
	Ateliers consultatifs	Usagers	Tous Les jeunes, les touristes, autres	
	Consultation institutionnelle	Représentants institutionnels	CCUT Commission Pôle Gare du CC (dite « 43 »)	
		Autres	Les ambassadeurs du projet (personnalités, collaborateurs Ville) Le monde médiatique au sens large	

PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

L a u s a n n e
direction des travaux

Une démarche à deux niveaux:

- des ateliers consultatifs pour **approfondir des thématiques** auprès de représentants associatifs et experts issus de la société civile.
- le processus participatif en dialogue avec les habitants et les usagers **pour partager une histoire commune;**

De plus, une démarche de communication sera déployée, notamment pour la période des chantiers.

PÔLEGARE
La nouvelle gare et ses alentours

L a u s a n n e
direction des travaux

Le processus participatif

Différents événements autour de :

- la Place de la Gare ;
- les quartiers sous-gare (dont Fleurettes).

pour identifier auprès de la population:

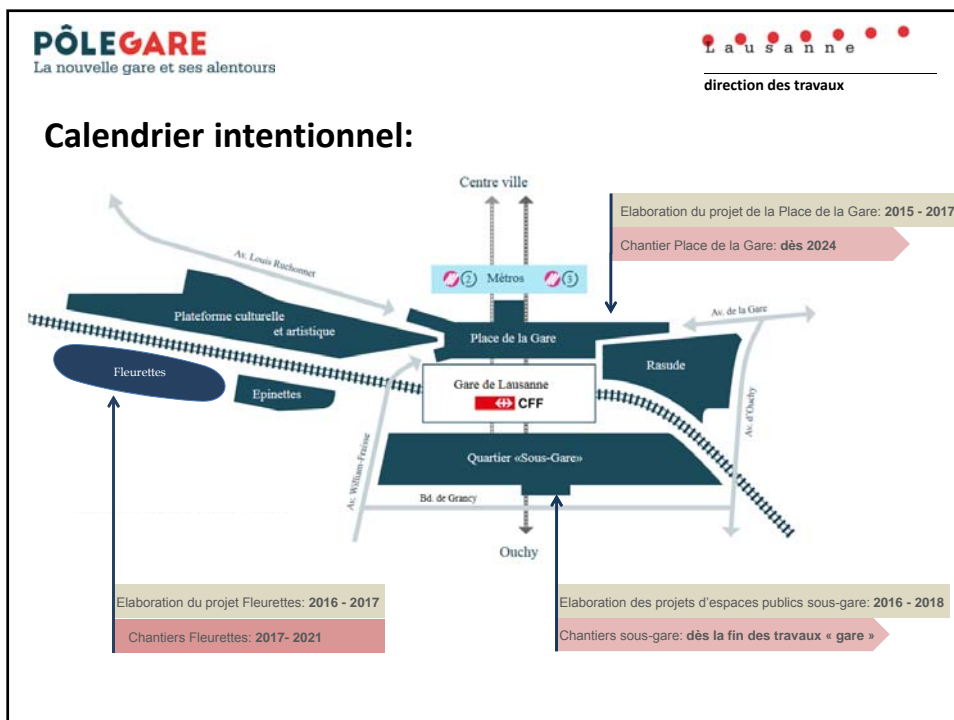
- les usages et les besoins liés aux espaces publics traités ;
- les ambiances urbaines souhaitées.

Les résultats serviront à l'élaboration :

- des projets d'espaces publics;
- du concept directeur des espaces publics;

qui seront soumis à l'autorité pour décision.

Partage d'une histoire commune



Pour aller plus loin:

« Méthodes participatives: un guide pour l'utilisateur »

Fondation Roi Baudouin

« La concertation dans la conduite de projet »

Guide méthodologique, Grand Lyon